

Nous rencontrer

Hôtel de Massa

38 rue du Faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris
Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Nous contacter

01 53 10 12 00
accueil@sgdl.org

Vous renseigner

www.sgdl.org



Rejoignez
la plus grande
communauté
d'auteurs

La SGDL, engagée pour les
auteurs du livre depuis 1838






Pourquoi adhérer

Vous êtes auteur, vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL. Vous rejoignez la plus grande communauté des auteurs du livre.

Fondée en 1838, reconnue d'utilité publique en 1891, la SGDL est là pour vous représenter, défendre vos droits et vos intérêts. Elle est à l'origine des principales innovations qui ont renforcé la condition de l'auteur grâce à un dialogue constant avec les pouvoirs publics et les représentants de la chaîne du livre.

Forte d'une équipe d'experts, elle vous soutient au quotidien en vous apportant un accompagnement individuel (conseil juridique, social et fiscal, formations, aides sociales...). Elle s'engage également pour la promotion de la création en remettant chaque année des prix littéraires dotés.

Vos avantages :

	• Des conseils juridiques personnalisés (de la signature de votre contrat à des situations de contentieux)
	• Des conseils fiscaux
	• Un accompagnement administratif et social
	• Une mutuelle avantageuse et spécifique
	• Des offres culturelles
	• La consultation de vos estimations de vente
	• Des sessions de professionnalisation gratuites
	• Une inscription dans l'annuaire des auteurs, Balzac

Adhérez à la SGDL

En devenant membre de la SGDL, vous rejoignez la plus grande communauté d'auteurs du livre :

- Vous apportez votre contribution à la défense du droit d'auteur ;
- Vous avez la possibilité de rencontrer et d'échanger avec des auteurs et des professionnels sur vos métiers et vos pratiques ;
- Vous bénéficiez de conseils personnalisés et de nombreux services.

Adhérez, c'est en étant unis que nous pourrons faire entendre notre voix !

Vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL.

UNE ADHÉSION EN 5 ÉTAPES

- 1 Je renseigne mes informations personnelles
- 2 J'indique la liste de mes publications
- 3 Je transmets les pièces justificatives
(transmission numérique ou par courrier)
- 4 Je procède au paiement de ma cotisation
(en ligne, par virement, par carte bancaire, ou par chèque)
- 5 Je confirme ma demande d'adhésion

Cotisation annuelle

La cotisation annuelle à la SGDL est de **50 euros**.
Cet acte solidaire et engagé est déductible de vos revenus au titre du soutien à une association reconnue d'utilité publique.
Une attestation fiscale est délivrée chaque année.